

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 19 juin 2023, à 20 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : Madame la conseillère, Ghislaine Lussier, messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Yvon Laflamme et Guy Leroux tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Assiste également, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est mise à la disposition du public.

Rés. 2023-06-130

DÉMISSION DU DIRECTEUR INCENDIE – MONSIEUR LUC DESROCHERS

CONSIDÉRANT la démission présentée par monsieur Luc Desrochers effective en date du 15 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé, et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de monsieur Luc Desrochers à titre de directeur incendie;

DE remercier monsieur Desrochers pour ses 23 années de loyaux services et le temps accordé au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2023-06-131

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE



M. Alain Robert
Maire



Mme Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Robert, maire